



LE VERSEMENT D'UNE PRIME AUX PLP DANS LES SEGPA, c'est grâce à l'engagement des équipes de la FSU.

En Indre-et-Loire comme partout en France, des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) interviennent en collèges dans les ateliers de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), auprès d'élèves en difficultés scolaires.

Alors qu'il leur donnait la charge d'être professeur principal en SEGPA, le rectorat leur refusait la prime en adéquation. Ce qui était contraire au décret réglementaire.

Alors, à la rentrée 2020, les équipes du SNUEP-FSU d'Indre-et-Loire ont réagi. Elles ont demandé que ces PLP soient payés à la juste charge de leur travail. Cette demande est remontée au Secrétariat National du SNUEP-FSU qui est intervenu auprès du ministère.

En septembre 2021, le ministère a finalement accordé cette prime de professeur principal aux PLP qui enseignent en SEGPA. Mieux encore, cette décision qui concernait l'Indre-et-Loire a été appliquée à tous les PLP dans les SEGPA de France.

Parce qu'il n'y a pas de petits combats, les équipes de la FSU peuvent être fières d'avoir mené celui-là.

François Tireau

*Co-Secrétaire départemental
du SNUEP-FSU*



ENGAGÉ-ES POUR
UNE AUGMENTATION
DE NOS SALAIRES